

ARRÊTÉ

Relatif à la tarification au titre de l'année 2026
de l'établissement médico-social dénommé
« Pôle adulte » géré par l'association Kervihan

DGAS_DA26_95

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 19 décembre 2025 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des services et établissements pour personnes handicapées pour 2026 en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération du conseil départemental du Morbihan du 19 décembre 2025 fixant les crédits budgétaires 2026 des interventions départementales en faveur des personnes en situation de handicap ;
- Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 entre l'association Kervihan et le Département du Morbihan ;

ARRÊTÉ**ARTICLE 1**

L'arrêté DGAS_DA25_51 du 07 février 2025 fixant la dotation et les prix de journée de l'établissement est abrogé.

ARTICLE 2

La dotation « prix de journées globalisées » de l'année 2026 du pôle adulte de l'association Kervihan, sis au lieu-dit la Touche Aguesse, 56580 BREHAN, est fixée à :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Montant
560009987	77780125900048	FAM Kersioul	FAM – hébergement complet internat	5 430 000,00 €
			FAM – hébergement complet internat – accompagnement spécifique	152 636,00 €
			Accueil de jour	47 215,00 €

ARTICLE 3

Les prix de journée du pôle adulte de l'association Kervihan, sis au lieu-dit la Touche Aguesse, 56580 BREHAN, sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Le prix de journée du FAM – hébergement complet internat :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560009987	77780125900048	FAM Kersioul	FAM – hébergement complet internat ou accueil temporaire avec hébergement	156,20 €

Le prix de journée de l'accompagnement spécifique :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560009987	77780125900048	FAM Kersioul	FAM – hébergement complet internat ou accueil temporaire avec hébergement – accompagnement spécifique	209,66 €

Le prix de journée de l'accueil de jour :

FINESS	SIRET	Raison sociale	Type activité	Prix de journée
560009987	77780125900048	FAM Kersioul	FAM – accueil de jour	116,58 €

ARTICLE 4

En application des dispositions du IV bis de l'article L. 314-7 du code de l'action sociale et de la famille, le tarif de l'exercice, dont la date d'effet est précisée à l'article 3, est calculé en prenant compte les produits facturés sur la base de l'exercice précédent entre le 1^{er} janvier et ladite date d'effet.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de la publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification, dans le cadre d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes par l'application Télerecours accessible par le site www.telerecours.fr ou transmis au greffe du tribunal situé 6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 Nantes Cedex.

ARTICLE 6

Le directeur général des services départementaux, le directeur des établissements et services et le président du conseil d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département (www.morbihan.fr).

VANNES, le 28 janvier 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT